

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/63-CAC
Juin 2024

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur les projets de normes et textes apparentés soumis par la 54^e session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire pour adoption par la 47^e session de la Commission**

DATE LIMITE: 1^{er} OCTOBRE 2024

GÉNÉRALITÉS

1. Le rapport de la 54^e session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) ([REP24/FH](#)) sera examiné lors de la 47^e session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 25-30 novembre 2024).

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur les questions suivantes pour adoption par la Commission, qui sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

Adoption à l'étape 5

- i. Révision des Directives sur l'application des principes généraux en matière d'hygiène sur la maîtrise de *Vibrio spp.* dans les fruits de mer ([CXG 73-2010](#)) - paragraphe 131, **Appendice V**

Adoption à l'étape 5/8

- i. Annexe II sur les légumes-feuilles frais des Directives pour la maîtrise des *Escherichia coli* producteurs de shigatoxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les graines germées ([CXG 99-2023](#)): paragraphe 52, **Appendice II**
 - ii. Annexe IV sur les graines germées des Directives pour la maîtrise des *Escherichia coli* producteurs de shiga-toxines (STEC) dans le bœuf cru, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages au lait cru, ainsi que les graines germées ([CXG 99-2023](#)): paragraphe 52, **Appendice III**
 - iii. Annexe III sur le lait et les produits laitiers des Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments ([CXG 100-2023](#)): paragraphe 89 i., **Appendice IV**
 - iv. Avant-projet de Directives pour les mesures de maîtrise de l'hygiène alimentaire sur les marchés alimentaires traditionnels: paragraphe 169, **Appendice VI**
3. Les observations doivent indiquer **si le projet de norme est prêt pour adoption ou non**; et dans le cas contraire, fournir une justification et des propositions pour en faciliter l'adoption. Les observations doivent être fournies en conformité avec la Procédure pour l'élaboration des normes du Codex et des textes apparentés (Partie 3 – Procédure uniforme pour l'élaboration des normes du Codex et textes apparentés), Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.

5. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des observations générales de fond. Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [Questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
7. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.